

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE****Séance publique du mardi 16 juin 2026**

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

*Convocation envoyée le 10 juin 2026**Lieu de séance : Salle Paul Buisine*

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents au vote : 14

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 05

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Olivier MORVAN
Christelle DELEPLACE	Patricia WATTELAR	Séverine DEPRIECK
Fabrice VAN BELLE	Pascal CARPENTIER	Franck PERRAULT
Judith TERNIER	Charline BERTHE	Alexandre HERLIN
Isabelle CANDELIER	Catherine BRULIN	

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Yves **MARTIN** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**
Maurice **VANDE WALLE** ayant donné procuration à Patricia **WATTELAR**
Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Olivier **MORVAN**
Patrick **THIEFFRY** ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**
Clémentine **RIOU** ayant donné procuration à Pascal **CARPENTIER**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV32_20260616**PISCINE DE SECLIN | Renouvellement des conventions pour l'utilisation par les scolaires
– Année scolaire 2026/2027**

M. Le Maire EXPOSE que, la commune de Seclin propose, comme chaque année, de mettre à disposition des créneaux dans sa piscine municipale à destination des élèves du groupe scolaire **Alain Decaux**.

Cette démarche permet à la commune de Vendeville de répondre à l'exigence du programme de l'Éducation nationale relatif à l'**acquisition du « savoir nager »**, reconnue comme **obligation réglementaire** dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive en école primaire.

Afin de garantir la continuité de cet apprentissage fondamental **conventions** de partenariat avec la commune de Seclin pour conventions fixent les modalités d'accès à l'équipement, dans un contexte où les créneaux disponibles sont particulièrement sollicités par de nombreuses communes.

La commune de Vendeville bénéficie des **créneaux suivants** :

- **Le vendredi de 10h35 à 11h15**, pour la période allant du **11 septembre 2026 au 11 décembre 2026** (hors vacances scolaires).
- **Le vendredi de 10h35 à 11h15**, pour la période allant du **11 septembre 2026 au 18 juin 2027** (hors vacances scolaires).

Il est rappelé que :

- Cette activité est obligatoire pour les élèves concernés,
- Les frais liés à l'utilisation de la piscine et au transport des élèves sont entièrement pris en charge par la commune,
- Les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions entre la commune de Vendeville et la commune de Seclin pour l'utilisation de la piscine municipale,
- Ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Ce renouvellement garantit aux enfants de Vendeville la poursuite d'un apprentissage fondamental dans un cadre sécurisé et encadré, conformément aux exigences pédagogiques de l'école publique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions entre la commune de Vendeville et la commune de Seclin pour l'utilisation de la piscine municipale,
- Ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire


Ludovic PROISY